

OBJET CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC) 2011

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN

Dans le cadre du Contrat de Coopération Communale, la Commission permanente du Conseil Général a attribué à la Ville, au titre de l'année 2011, une enveloppe de 1 963 913 €.

Les opérations éligibles doivent relever d'un des domaines suivants :

- le patrimoine scolaire
- la voirie,
- les équipements sportifs
- les équipements de proximité,
- les Technologies de l'Information et de la Communication
- les opérations d'investissement relevant de l'action sociale : prioritairement les projets ayant pour objectif l'accessibilité des personnes handicapées (travaux, transport adapté ...).

Par délibération n°11/4-48 du 25 juin dernier, le Conseil Municipal a approuvé une première liste d'opérations éligibles aux critères du dispositif et respectant les délais de réalisation impartis soit 5 opérations représentant un montant total subventionnable de 3 025 000 € (soit un montant total de subvention de 1 374 776 €).

A ce jour, l'enveloppe restante à affecter est de 589 137 €. Aussi je vous sou mets les plans de financements des 5 opérations suivantes afin de consommer la totalité des crédits attribués.

Opération	CT prévisionnel (€,HT)	Part Département CCC (HT, €)	Taux (%)	Part Ville (€)	Taux (%)
Aménagement de la mairie annexe de Sainte-Clotilde	415 000,00	332 000,00	80%	83 000,00	20%
Travaux de mise aux normes du gymnase de Bellepierre	92 000,00	73 600,00	80%	18 400,00	20%
Réfection partielle et mise aux normes accessibilité et sécurité incendie du local Adolphe Leroy	88 000,00	70 400,00	80%	17 600,00	20%
Réfection de l'étanchéité toiture tôle de la salle de gymnastique de Champ Fleuri	82 000,00	65 600,00	80%	16 400,00	20%
Aménagement des bureaux de l'état civil de la Mairie annexe du Chaudron	95 000,00	47 537,00	50,04%	47 463,00	49,96%
TOTAL		589 137,00		182 863,00	

OBJET CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC) 2011
**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
 AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**
LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-18 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
 A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve les plans de financement des opérations suivantes au titre du CCC 2011.

Opération	CT prévisionnel (€,HT)	Part Département CCC (HT, €)	Taux (%)	Part Ville (€)	Taux (%)
Aménagement de la mairie annexe de Sainte-Clotilde	415 000,00	332 000,00	80%	83 000,00	20%
Travaux de mise aux normes du gymnase de Bellepierre	92 000,00	73 600,00	80%	18 400,00	20%
Réfection partielle et mise aux normes accessibilité et sécurité incendie du local Adolphe Leroy	88 000,00	70 400,00	80%	17 600,00	20%
Réfection de l'étanchéité toiture tôle de la salle de gymnastique de Champ Fleuri	82 000,00	65 600,00	80%	16 400,00	20%
Aménagement des bureaux de l'état civil de la Mairie annexe du Chaudron	95 000,00	47 537,00	50,04%	47 463,00	49,96%
TOTAL		589 137,00		182 863,00	

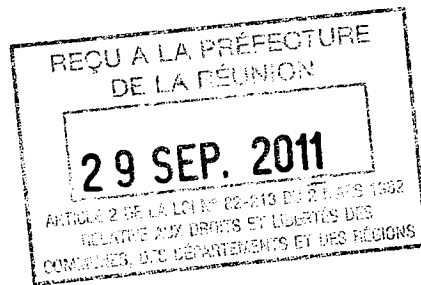
ARTICLE 2 Autorise le Maire à solliciter les subventions du Département

Délibération n° 11/5-18

ARTICLE 3 Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 4 Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, article 1323 du budget de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE